



## LES AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT AU COLLÈGE

Les agents en service civique du Bassin de Pompey ont sensibilisé les éco délégués du Collège Grandville à Liverdun, aux questions de tri de déchets et de gaspillage alimentaire. Ces jeunes ambassadeurs seront à même de porter la bonne parole au sein de leur établissement scolaire et de proposer des actions : pesée des plateaux-repas, filière de tri, campagne de sensibilisation... Une action portée depuis plusieurs années par l'équipe enseignante et qui a permis au collège d'obtenir les labels académique E3D, départemental « Éco-responsable », national « Éco-Collège ».



Il est rappelé que tout dépôt de déchets est formellement **INTERDIT** :

- en dehors des lieux prévus à cet effet,
- en dehors des horaires des collectes,
- dans des contenants non homologués,

Le brûlage des déchets verts est également interdit.

## UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

Depuis une vingtaine d'années, le Bassin de Pompey en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) de Nancy Champenoux propose aux écoliers du Bassin de Pompey des actions de sensibilisation pédagogiques sur l'environnement. Du champ à la cantine, qu'avons-nous dans notre assiette et comment limiter le gaspillage ? Nature es-tu là ? Que deviennent nos déchets ? Les thématiques diversifiées permettent d'aborder la question de l'environnement sous différentes facettes et aux enseignants de choisir un angle en lien avec le projet pédagogique de leurs écoles.

Plus de 500 élèves des écoles du Bassin de Pompey participent cette année à ces animations.



## À retenir !

### LE BASSIN DE POMPEY FAIT LA CHASSE AU DÉPÔT SAUVAGE



Des dépôts de déchets de tout genre sont constatés sur le Bassin de Pompey notamment dans les centre-villes, aux abords des points d'apport volontaire et conteneurs enterrés mais aussi dans des lieux isolés en pleine nature. Ces comportements nuisent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement de tous.

Après avoir mené sur le terrain des actions de proximité et de sensibilisation, la brigade intercommunale de police municipale sanctionne ces actes d'incivilités et le non-respect du règlement de collecte par des amendes qui peuvent aller de 68 euros à 1500 euros.

### composterie

Vous pouvez déposer vos déchets verts directement à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette\*.

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H <sup>(1)</sup>  
LE SAMEDI DE 10H À 17H  
<sup>(1)</sup> Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril

ADRESSE LES CHAMPS MOUGENOT RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS - 54820 MARBACHE

### déchetterie

**N'oubliez pas votre vignette.\***

**HORAIRES D'OUVERTURE <sup>(1)</sup>**  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H <sup>(2)</sup>  
LE SAMEDI DE 10H À 19H <sup>(2)</sup> DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H  
<sup>(1)</sup> Fermeture le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier <sup>(2)</sup> Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ÉCLUSE DE CLÉVANT - 54390 FROUARD

\* Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou en mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule.

**Bassin de Pompey**  
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey

Tél. 03 83 49 81 81

Fax : 03 83 49 81 99

[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

Retrouvez toutes nos dernières actus sur Twitter @bassinpompey et sur Facebook !



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
Directeur de publication : Laurent Trogrlic  
Réalisation : Speedi Rychi Nylon - Metz  
Impression : La nancéienne d'impression - 22 000 exemplaires



Trions nos restes alimentaires

**Bassin de Pompey**  
Communauté de communes

© Speedi Rychi Nylon - Mai 2018 | crédit photo : Bassin de Pompey

# TEOMI, Quezako ?

Le Bassin de Pompey développe depuis de nombreuses années des services pour faciliter le tri et la réduction des déchets ménagers : collecte des restes alimentaires en porte-à-porte, extension du tri des emballages plastique, mise en place de bornes verre et textiles .... Grâce à ces services et aux efforts des habitants, des résultats ont pu être

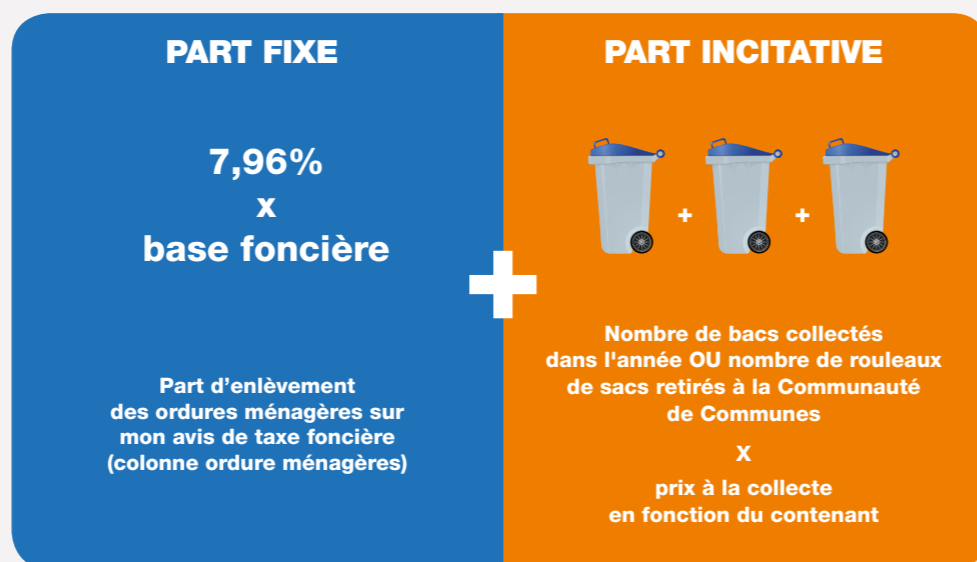
mesurés et ont permis de faire baisser le taux de TEOM dès 2017. En 2018, cette baisse se poursuit avec un taux fixé à 7,96 % ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à 2017. Une part incitative a été introduite en 2017 pour lier cette taxe à la production de déchets de chaque foyer.

Les tarifs pour le calcul de cette part incitative de la Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères ont été adoptés le 12 avril dernier.

Ils s'appliqueront à la production de vos ordures ménagères mesurée en 2017.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera ainsi composée d'une part fixe et d'une part incitative, et sera prélevée avec la Taxe Foncière à l'automne 2018.

## TEOMI =



## POUR VOUS SIMPLIFIER LE CALCUL

Bac 140 l	Bac 240 l	Bac 340 l	Bac 750 l	Rouleau 30L	Rouleau 50L
0,94€ / collecte	1,15€ / collecte	1,36€ / collecte	2,21€ / collecte	1,25€	2,08€

Le bac est attribué par la Communauté de Communes en fonction de la composition du foyer.

## ET POUR LES PLUS MATHEUX, LA FORMULE :

[ Nombre de levées  
X  
(volume du bac en m<sup>3</sup> X prix au m<sup>3</sup> (2,08 €) ]  
+  
nombre de levées x prix à la levée  
(0,65€)



**EXEMPLE**  
Durant l'année 2017, un foyer a présenté 20 fois à la collecte son bac de 140 L

Partie fixe : déterminée par les impôts.  
+ Partie variable (l'incitation) :  
20 levées x 0,94€ = 18,8€.

## Faire plus, c'est possible !



## SUR LA BONNE VOIE DU TRI

En octobre 2017, le Bassin de Pompey a réalisé une campagne de caractérisation c'est-à-dire une étude pour savoir quels types de déchets contiennent les bacs gris à couvercle bleu. La dernière campagne date de 2013. Lors de cette caractérisation, tous les déchets sont isolés et pesés à partir du prélèvement d'un échantillon de 250 kg.

## À quoi sert une campagne de caractérisation ?

Elle permet de mesurer les déchets qui peuvent encore être triés pour améliorer le recyclage ou la valorisation mais également d'évaluer la part de gaspillage (déchets qui pourraient être évités).

## BONNE NOUVELLE !

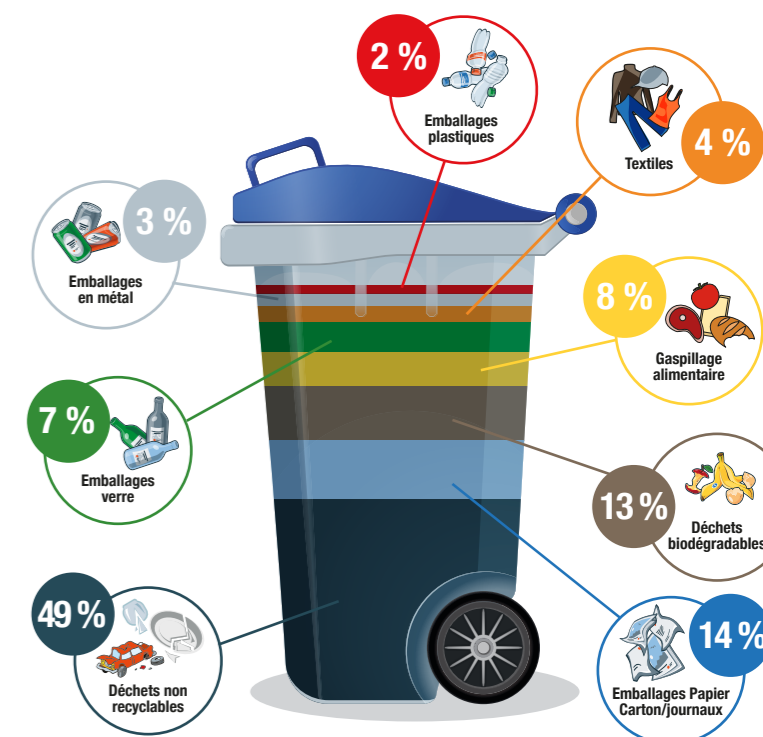
Après deux ans de mise en œuvre de notre nouvelle politique environnementale, les effets positifs se font ressentir avec une baisse de près de 23% des déchets non recyclables et une augmentation de la valorisation matière et organique de près de 16 %.



Merci, continuons !

## Les résultats à la loupe

51% de déchets recyclables encore présents dans notre poubelle. Une baisse de 5 points par rapport à 2013. C'est en bonne voie mais nous pouvons faire plus.



## ON UTILISE AU MAXIMUM LE BAC VERT

Le bassin de Pompey fait partie des rares collectivités à avoir développé une collecte en porte à porte pour les restes alimentaires et déchets verts. Ces derniers sont traités à la composterie et transformés en compost.

33% des habitants n'utilisent pas ce bac par manque d'envie, de temps, d'information.

Utiliser ce bac pour vos restes alimentaires, c'est réduire le nombre de fois où vous sortez votre bac gris !

## ON TRIE TOUS LES PLASTIQUES D'EMBALLAGES MÉNAGERS

Depuis deux ans le Bassin de Pompey s'est engagé dans une extension des consignes de tri, c'est-à-dire dans la simplification du tri... en étendant la collecte à tous les plastiques d'emballages ménagers, essentiellement alimentaires : pots de yaourts et de crème, barquettes, films plastiques...

Et ça marche puisque seulement 2 % de plastique se retrouve encore dans le bac à couvercle bleu. Une démarche volontaire portée intégralement par le Bassin de Pompey tant financièrement que techniquement.